

Rapport n°13

Accusentu per a messa à dispusizione di gràtisi di i locali di l'Octroi à prò di u CCAS

Approbation de la convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'Octroi au bénéfice du CCAS

La Ville de Bastia a procédé en 2019 à la réhabilitation du bâtiment dénommé « Ancien Octroi » sis quartier St Joseph à Bastia.

Cette bâtisse historique à vocation à accueillir des activités destinées à favoriser le vivre ensemble en matière de solidarité, d'enfance, de culture, de patrimoine historique, de développement durable et de loisirs.

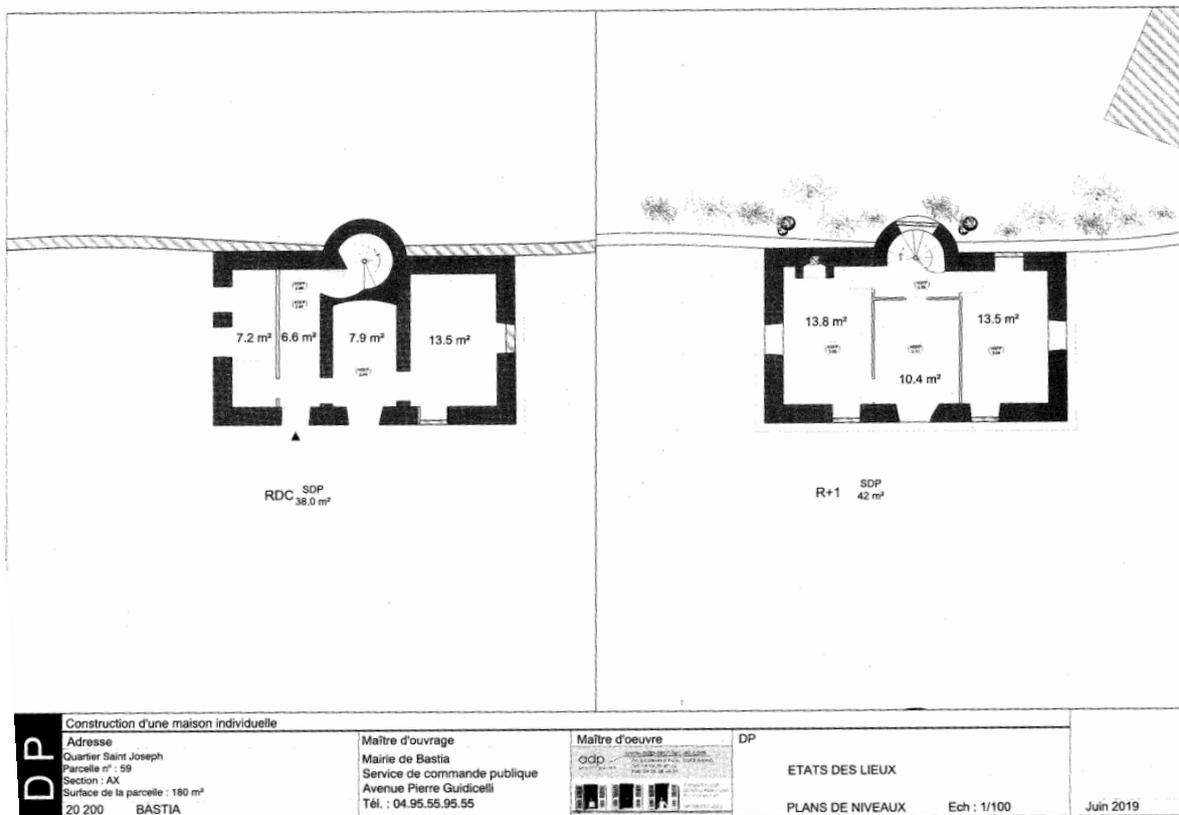
Le CCAS dans le cadre de ses missions destinées aux personnes âgées a sollicité la mise à disposition des bureaux situés au RDC de l'ancien Octroi afin de pouvoir y organiser des ateliers seniors les lundi et vendredi.

Il est proposé, compte tenu de l'intérêt général que représente cette action pour la commune, de soutenir l'action du CCAS dans la poursuite de ses objectifs en lui mettant gratuitement à disposition les deux bureaux demandés d'une surface totale d'environ 27 m².

La Ville prendra également en charge les fluides.

Toutefois, pour information il est indiqué que la valeur locative annuelle de ces locaux est de 1 066 € pour le temps d'occupation accordé.

Pour rappel, la délégation accordée au maire par le conseil municipal le 15 juillet 2020 en application de l'article L 2122-22 CGCT concerne le louage de choses prévu à l'article 1709 du Code Civil qui implique le paiement d'un loyer. (Réponse JO Sénat 13-12-2018 suite à question écrite n°6581 publiée dans le JO Sénat le 09-08-2018). Seul le conseil municipal est compétent pour attribuer gratuitement les locaux.



En conséquence, il est proposé :

- De mettre gratuitement à la disposition du CCAS les deux bureaux situés au rez-de-chaussée de l'ancien Octroi conformément au projet de convention joint en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite.